

# RÈGLEMENT D'OCTROI DES BOURSES AFGOLF 2021-2022

## 1. PRINCIPES ET CRITÈRES GÉNÉRAUX

- A.** Le but poursuivi par l'AFGolf dans l'octroi de bourses est **d'aider les meilleurs jeunes golfeurs francophones à se rendre à l'étranger** afin de se confronter aux élites des autres pays européens et ainsi d'une part hausser leur niveau de jeu, et d'autre part intégrer le WAGR ou améliorer leur place au sein du ranking ([www.wagr.com](http://www.wagr.com)).
- B.** Les conditions d'octroi des bourses sont les suivantes :
- si une bourse n'est pas déjà accordée ou susceptible de l'être par la FRBG, à l'exception de la bourse « performance » de la FRBG. Dès lors qu'un Junior AFGolf renoncerait à une bourse de la FRBG ou ne la réclamerait pas, il ne pourra pas prétendre à l'octroi d'une bourse AFGolf pour la compétition concernée.
  - pour des compétitions :
    - se jouant hors Belgique ;
    - entre le 1 octobre 2021 et le 30 septembre 2022
    - ne se jouant pas pendant une épreuve du fédéral tour en Belgique à laquelle leur handicap leur permet de participer, à l'exception des joueurs faisant partie du top 1500 WAGR
    - répondant aux critères définis au point 2
  - en faveur des juniors :
    - faisant partie des groupes d'entraînement Birdie, Eagle et Albatros de l'AFGolf au jour de la compétition pour laquelle une bourse est sollicitée.
    - dont le dossier (fiche joueur, programme de l'année, Charte AFGolf signée) est complet
    - dont le respect de la Charte AFGolf du jeune golfeur n'aura pas été remis en cause
    - intégralement en ordre de paiement des frais de participation aux stages AFGolf et d'achat des uniformes AFGolf
- C.** L'AFGolf est particulièrement soucieuse de l'image et du comportement des juniors qui la représenteront lors de rencontres internationales. Le Junior portera donc les couleurs de l'AFGolf (uniformes) pendant les compétitions pour lesquelles il a introduit une demande de bourse. Une photo devra être envoyée sur l'adresse [info@afgolf.be](mailto:info@afgolf.be) pendant le tournoi.
- D.** Toutes les bourses prennent la forme d'un remboursement de frais générés uniquement par ou pour le Junior AFGolf et après remise du « **Template Demande de Bourse AFGolf** » (disponible sur le site AFGolf) et des justificatifs originaux pour les seuls postes suivants :
- Frais de déplacement / de transport en rapport avec la compétition
  - Frais d'hébergement
  - Frais de nourriture
  - Frais liés à la compétition (droit d'inscription, tour d'entraînement, balles de practice)
- E.** La demande de bourse doit être effectuée au plus tard 5 jours **AVANT** le début de la compétition et les justifications doivent parvenir à l'AFGolf au plus tard pour le 1<sup>er</sup> novembre 2022.
- F.** L'ensemble des critères définis aux points 1.A à 1.E sont cumulatifs et doivent être remplis en vue de l'octroi de chacune des bourses définies au point 2.

## 2. MONTANTS DES BOURSES AFGOLF

### 2.1 TABLEAU RÉCAPITULATIF

MONTANTS	FILLES	GARÇONS
<b>750€</b>	Birdie, Eagle, Albatros	Birdie, Eagle, Albatros
<b>1.500€</b>	WAGR top 1500	WAGR top 2000
<b>2.250€</b>	WAGR top 1000	WAGR top 1000

### 2.2 CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Cette bourse est :

- accessible à tous les Juniors AFGolf sélectionnés dans les groupes Birdie, Eagle et Albatros
- octroyée à hauteur d'un montant de maximum de :
  - 750€ par jeune du groupe Birdie, Eagle ou Albatros
  - 1.500€ pour les jeunes faisant partie du top 2000 WAGR (garçons) ou top 1500 WAGR (filles)
  - 2.250€ pour les jeunes faisant partie du top 1000 WAGR (garçons ou filles)
  - Par compétition, un montant maximum de 750€ sera octroyé.
- octroyée uniquement pour les compétitions :
  - hors Belgique
  - reprise dans le calendrier WAGR
  - reprise dans le calendrier EGA Juniors